

Le Novélarrien



*La cérémonie des vœux du Maire
à la population aura lieu
à la salle des fêtes
le vendredi 9 janvier 2026 à 18H*

Publication décembre 2025 n°52



SOMMAIRE



ÉDITORIAL DU MAIRE

P 3

EN BREF AU CONSEIL

P 4

LA MAIRIE COMMUNIQUE

11 novembre, recensement, ressourcerie intercommunale, le PASS Cyclad, sport aquatique, frelons asiatiques, fabrication d'un piège pour frelons asiatique

P 6

DES NOUVELLES DE NOS ÉCOLES

P 11

ÉLECTION MUNICIPALES MARS 2026

Ce qui change en 2026.....

P 12

INFOS

Idées de sorties, le Trail et marche du Bois Charmant, état civil

P 14

NOS AMIES LES ABEILLES

P 16

VIE ÉCONOMIQUE

Zoom avec deux novélariennes, transport à la demande, bourses pour les jeunes,

P 18

L'ACTU DES ASSOCIATIONS

A.C.C.A., Foyer rural, APE, la soupe aux chails,

P 19

N° utiles

P 23

Nouveau ! En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

Demandez votre PASS dès maintenant
+ d'infos sur cyclad.org



**ELECTIONS MUNICIPALES 2026 :
INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 6 FÉVRIER**



DIMANCHE 1^{ER} FÉVRIER 2026

2 ÉPREUVES : 10 KM ET 20 KM
& UNE MARCHÉ DE 10 KM

inscriptions sur
www.traildesboischarmants.fr
www.traildesboischarmants.com
76 07 66 52 91 63





Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

À l'aube de cette nouvelle année, je souhaite, au nom du conseil municipal, vous adresser mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite pour vous-mêmes et pour vos proches.

Notre commune demeure un territoire à taille humaine, animé par des valeurs de solidarité, de proximité et d'engagement.

Grâce à l'implication quotidienne des habitants, des élus, des agents communaux et des associations, notre village continue de vivre, d'évoluer, de se dynamiser et tout en préservant son identité.

Depuis 2008, vous m'avez accordé votre confiance pour conduire les affaires de notre commune. Dix-huit années durant lesquelles j'ai exercé la fonction de maire avec passion, sens du devoir et attachement profond à notre territoire.

Ensemble, avec les élus municipaux et bien sûr avec vous toutes et tous, nous avons mené de nombreux projets, parfois modestes, parfois plus ambitieux, mais toujours guidés par l'intérêt général et le souci constant d'améliorer notre qualité de vie.

À l'approche des élections municipales de mars 2026, j'ai souhaité vous informer

que je ne solliciterai pas un nouveau mandat.

Cette décision difficile s'est malheureusement imposée à moi.

D'ici là, je continuerai à exercer pleinement mes fonctions avec la même exigence, afin de mener à bien les projets en cours et de préparer l'arrivée de la prochaine équipe municipale.

L'année 2026 revêt ainsi une dimension particulière, puisque la cérémonie des vœux que j'aurai le plaisir de partager avec vous sera la dernière en tant que maire.

À ce titre, j'ai l'honneur de vous inviter à la **cérémonie des vœux à la population**, qui se tiendra le **vendredi 9 janvier 2026, à 18h00**.

Ce moment de convivialité sera l'occasion de nous retrouver, d'échanger et de partager ensemble un temps fort de la vie communale.

Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux et des adjoints, passés et présents, aux agents communaux et aux partenaires institutionnels, sans lesquels aucun projet n'aurait pu aboutir. J'associe à ces remerciements les habitantes et les habitants pour la confiance fidèle qu'ils m'ont accordée depuis de nombreuses années.

En ce début d'année, je forme le vœu que notre commune poursuive son développement dans un esprit d'unité, de respect et de solidarité.

Je vous adresse, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour l'année à venir et espère vous retrouver nombreux le vendredi 9 janvier.

Votre Maire,
Stéphane ARDOIN

EN BREF AU CONSEIL MUNICIPAL

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2026

Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2025

L'article L.5211-6-1 du CGCT impose aux communes et à leur intercommunalité de fixer, avant le 31 août 2025, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire pour le mandat 2026-2032.

Cette répartition peut être définie par accord local ou, à défaut, selon les règles de droit commun fondées sur la proportionnelle.

En l'absence d'accord local, un arrêté préfectoral sera pris avant le 31 octobre 2025.

Dans ce cadre, le conseil communautaire de Vals de Saintonge passerait de 140 à 139 sièges.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'application du droit commun, attribuant un siège à la commune.

EXTENSION LOTISSEMENT RUE DES LILAS: MAITRISE D'OEUVRE

Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2025

Afin de concevoir le projet de construction du nouveau lotissement rue des Lilas, un devis a été élaboré par le cabinet Synergéo de Saint-Jean-d'Angély pour une mission de maîtrise d'œuvre. Il est précisé que le cabinet dispose des compétences et des moyens pour assurer cette mission.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Confie au cabinet Synergéo de Saint-Jean-d'Angély, la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du lotissement des lilas.

Approuve le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 14 312.22 € hors TVA.

RÉHABILITATION D'UN ANCIEN BÂTIMENT COMMUNAL EN LOCAL ASSOCIATIF

Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2025

M. le Maire propose de procéder à la réhabilitation d'un ancien bâtiment communal en local associatif pour l'association de chasse.

Une partie importante des travaux sera réalisée par les bénévoles de l'association.

Le montant de travaux s'élève à 22 213.66 € HT.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux et sollicite le département de la Charente-Maritime pour une aide financière de 30%.

DÉFENSE EXTÉRIEUR CONTRE L'INCENDIE: PROGRAMME

Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2025

Programme des installations - Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

<u>Libellés</u>	<u>COÛT HT</u>
LA VITRERIE	
Citerne souple 60 m3	8 162,00
LES AMIS	
Citerne souple 120 m3	10 357,00
LA MATASSIERE	
Citerne souple 60 m3	7 607,00

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Adopte le programme des installations de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

ADÉHSION À L'ASSURANCE CHOMAGE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2025

Le principe: La réglementation permet aux employeurs publics d'adhérer volontairement au régime d'assurance chômage pour leurs agents contractuels. Cette adhésion, conclue pour six ans renouvelables par contrat avec l'Urssaf, implique une contribution de 4,05 % de la rémunération brute. En contrepartie, France Travail assure l'indemnisation des agents involontairement privés d'emploi.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le Maire à engager cette démarche et à signer les documents nécessaires.

TARIFS DES REPAS A LA CANTINE 2025-2026

Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2025

Le principe: M le Maire propose aux élus d'étudier l'évolution du prix du repas à la cantine compte tenu de l'évolution des charges de fonctionnement du service notamment les charges du personnel, énergie, nourriture, assurances....

EN BREF AU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé de l'évolution du prix du repas à 2.20 € pour les élèves et à 5.00 € pour les enseignants.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Approuve les tarifs proposés ci-dessus pour l'année scolaire 2025-2026, à compter du 1er septembre 2025.

LOCATION DE MATÉRIEL AUX PARTICULIERS

Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2025

Le principe: M. le Maire porte à la connaissance du Conseil, que certains concitoyens sollicitent la municipalité pour le prêt de de tables et chaises.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le principe de prêt du matériel communal. Table plateau bois pieds tubulaires à 2 € l'unité et chaise tubulaire fond bois à 50 cts l'unité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS ARCINGEAY—LES NOUILLERS

Conseil Municipal du 5 novembre 2025

Le Conseil municipal examine la révision des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) Archingeay - Les Nouillers afin de les mettre en conformité avec la législation en vigueur.

Cette modification fait suite à une délibération du comité syndical du 15 mai 2025.

M. Gilles Vignet Président du SIVOS informe que les changements portent notamment sur le fonctionnement du syndicat, sa composition, ses compétences et ses modalités financières.

Le projet de nouveaux statuts a été élaboré de manière concertée entre les deux communes membres.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

D'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) Archingeay - Les Nouillers.

EXTENSION LOTISSEMENT DES LILAS: ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Conseil Municipal du 5 novembre 2025

Le principe: Le Maire rappelle la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec SYNERGÉO pour l'extension du lotissement. Il présente un devis portant sur l'extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation du lotissement (tranche 1), établi par la RESE, d'un montant de 10 400,67 €.

Qu'a décidé le conseil municipal?

Adopte le devis de l'alimentation en eau potable de la première tranche de l'extension du lotissement.

LE CRIGNOLET: EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Conseil Municipal du 5 novembre 2025

Le Maire informe qu'un projet d'étude relatif à la dissimulation des réseaux aériens du village du Crignolet est en cours avec le Syndicat Départemental d'Électrification.

L'opération concerne les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Pour la poursuite de l'étude, le Syndicat propose de signer une convention d'aide technique et financière avec ORANGE.

Qu'a décidé le conseil municipal?

Approuve à l'unanimité la proposition et autorise le Maire à signer la convention avec ORANGE.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU SALON DE COIFFURE

Conseil Municipal du 5 novembre 2025

Le Maire rappelle que la commune avait loué le local du 64, Grande Rue à "Les Ciseaux de Noémie" à titre précaire depuis le 15/12/2023.

Le bail initial précaire arrivant à terme, il propose un bail commercial de neuf ans avec possibilité de congé triennal.

Le loyer mensuel est fixé à 350 € hors taxe, avec TVA au taux légal de 20 %.

Un bail écrit sera signé par le Maire pour formaliser la location.

Qu'a décidé le conseil municipal?

D'accepter le bail commercial (3/6/9) pour location du local communal local sis 64, Grande Rue.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Nous remercions les nombreuses personnes qui sont venues pour la commémoration du 107ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, parmi elles, les enfants de nos écoles de Les Nouillers et d'Archingey.

Une écolière et un écolier de l'école d'Archingey ont lu le message de l'Union Française des Anciens Combattants et des Victimes de Guerres.

Les enfants, accompagné de Stéphane Ardoin, Maire, et Michel Garnier, 1er adjoint, ont déposé une gerbe devant le monument aux morts, puis tous les enfants ont chanté la marseillaise.

Un vin d'honneur a clôturé la cérémonie.



BIENTÔT 16 ANS! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE...



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté –JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc...

LA MAIRIE COMMUNIQUE



La ressourcerie intercommunale ouvre ses portes aux communes et associations

Initiée en 2023 par Vals de Saintonge Communauté, la ressourcerie communautaire franchit une nouvelle étape dans sa mission de réemploi et de valorisation du matériel.

Un renouveau pour les objets

Dans l'esprit d'un « donnez-prenez », la ressourcerie regroupe les objets, mobiliers et matériels non utilisés au sein des services de Vals de Saintonge Communauté pour leur offrir une nouvelle vie.

Ce matériel est mis à disposition car il ne répond plus aux normes des structures collectives, ou bien qu'il n'est plus adapté aux besoins des services communautaires.

Située à Saint Jean d'Angély et accessible uniquement sur rendez-vous, la ressourcerie permet d'identifier, réunir et redistribuer les ressources matérielles existantes sur l'ensemble des sites communautaires. Par cette démarche de revalorisation, plusieurs équipements ont maintenant trouvé de nouveaux usages, évitant ainsi le gaspillage et de nouveaux achats.

A la ressourcerie, on trouve actuellement plus de 530 objets classés autour de 5 pôles thématiques: informatique, administration, temps de l'enfant, cuisine, cadre de vie. Le stock de la ressourcerie se compose d'une grande variété de matériel : tables, chaises, fauteuils de bureau, étagères, bancs, cuisines en bois pour enfants, piano de cuisson, réfrigérateur, etc.



Un fonctionnement simple et encadré

Pour voir et retirer du matériel, il suffit de contacter la ressourcerie pour convenir d'un rendez-vous.

- Les objets emportés sont estimés à leur valeur neuve (hors matériel informatique).
- Chaque structure (commune ou association) peut retirer des biens dans la limite d'un équivalent neuf de 500 € par an.

En prolongeant la durée de vie des objets, la ressourcerie permet à tous – services communautaires, communes et associations des Vals de Saintonge – de devenir des acteurs de la transition écologique sur le territoire.

Ressourcerie intercommunale : Jean-Marie Bironneau et Sandra Etien - 06 37 16 26 69

Contact: ressourcerie@valsdesaintonge.fr

Site: www.valsdesaintonge.fr/ressourcerie



LA MAIRIE COMMUNIQUE



Pour les professionnels,
le PASS est obligatoire
depuis le 1er janvier 2025.

Pour les particuliers,
il sera obligatoire
au 1er janvier 2026.
Le nombre de passages
sera limité à 24, pour 1 m3
de déchets maximum à
chaque passage.

Un seul PASS est attribué par adresse.

Vous devez attendre de recevoir votre PASS pour aller

en déchetterie.

L'E-mail de confirmation de prise en compte de la demande ne vous permet pas d'y accéder.

Comment demander le PASS?

Dès maintenant, la demande se fait directement sur le site <https://cyclad.org/les-dechets/dechetteries/pass-cyclad/>

Il faut disposer d'une adresse Email, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une quittance de loyer ou un acte notarié.

Vous n'avez pas d'adresse Email?
Contactez Cyclad au 05 46 07 16 66



Tel: 05 46 59 21 50

Envie de repousser vos limites ?

Découvrez l'aquacross qui se déroule le mardi (12h30) et le mercredi (19h30) au Centre aquatique Atlantys.

C'est quoi l'aquacross ?

Une séance de 45 minutes, avec des ateliers variés dans l'eau (renforcement, cardio, équilibre, coordination...) sous forme de parcours dynamique !

Atteignez votre plein potentiel tout en vous amusant dans une ambiance conviviale et bon enfant. Cette activité se déroule en période scolaire.

L'aquacross est déconseillé si vous souffrez de douleurs articulaires ou musculaires du fait de l'intensité des parcours.

Conditions d'accès:

Il est impératif de réserver votre séance afin de participer et avoir plus de 12 ans.

Tarifs: 1 séance : 9.90 €.

Les abonnements pour les séances d'aquacross sont les cartes de :
-5 séances : 40,80 € - 10 séances : 81,60 € - 20 séances : 147,90 €

Réservations: piscineatlantys.fr/accueil/infospratiques/comment-reserver-une-seance/

Vous pouvez aussi participer à d'autres activités. Site: piscineatlantys.fr/activites/



LA MAIRIE COMMUNIQUE

Cet automne, sur un terrain communal où il a été planté des arbres fruitiers, des frelons asiatiques ont confectionné dans un arbre, à plus de 9 m de hauteur, un nid d'une taille impressionnante.

Vu que les enfants de l'école viennent souvent s'y promener, nous avons fait intervenir en urgence la société Atlantique 3D, spécialisée dans la destructions de nid de frelons asiatiques, de guêpes.

ATLANTIQUE SERVICES 3D

INTERVENTION SUR DEPT. 16 - 17 - 79 - 85 - 88

Jean-François FONTAINE

06 33 55 31 55

11 rue des Brandettes 17290 LE THOU
as3d.fontaine@gmail.com

Dératisation

Désinfection

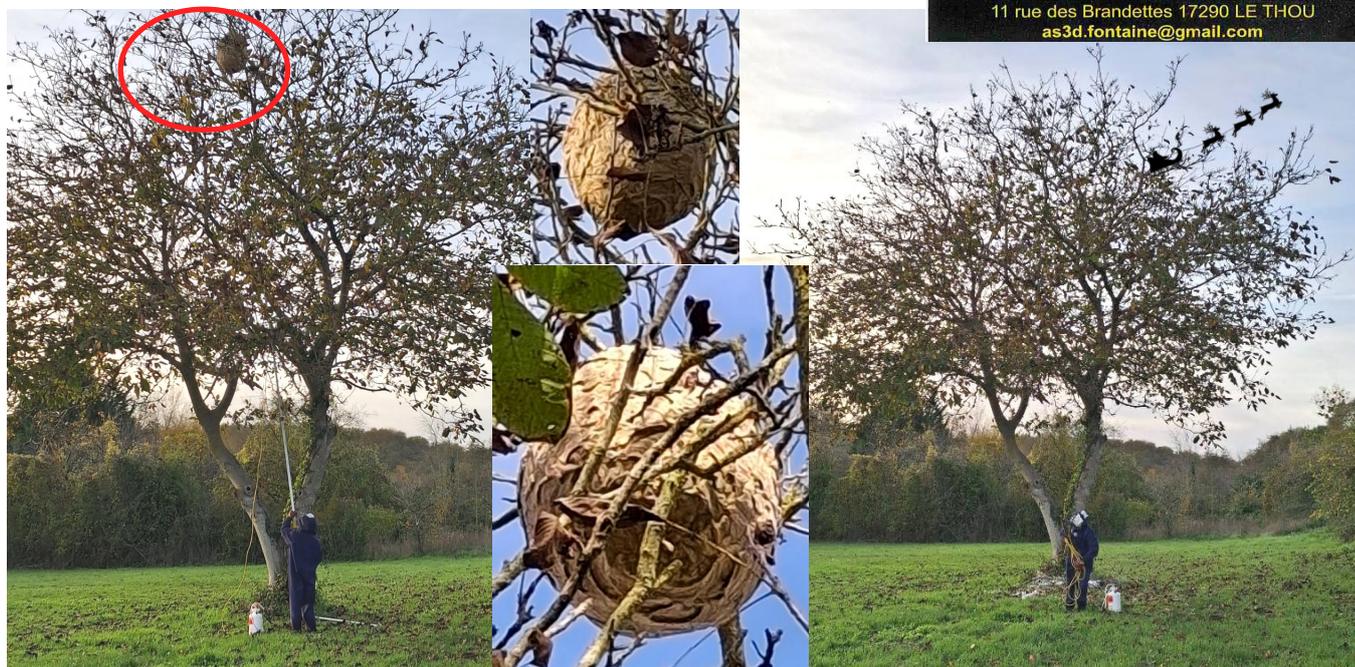
Désinsectisation
(Guêpes, frelons, puces, etc.)

Ramonage

Entretien VMC

Dégraissage de hottes

Démoussage toitures



Faut-il obligatoirement détruire un nid de frelons asiatiques ?

Non, quand le nid n'est pas à proximité des habitations ou des activités humaines, il n'y a aucune raison de détruire le nid, alors que les colonies ne vivent qu'un an, le nid n'étant utilisé qu'une seule saison.

Le frelon asiatique nuit gravement à la biodiversité, en particulier aux abeilles et à la pollinisation des cultures.

Pour se protéger efficacement, il faut éviter les gestes brusques, repérer les nids, utiliser des solutions adaptées ou faire appel à des professionnels.

Certains arbres fruitiers comme le figuier, le poirier ou le plaqueminier offrent aux frelons asiatiques un festin sucré qui les attire massivement, surtout en fin d'été ou à l'automne.

Un jardin mal entretenu, avec des fruits tombés ou abîmés, devient un point de rassemblement idéal pour ces insectes opportunistes et prédateurs.

<https://apiculture69.fr/pieger-le-frelon-asiatique> (Tutoriel <https://bionat38.wixsite.com/bionat>)

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juin	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
		Phase 1									
					Phase 2						
							Phase 3				

Phase 1	Piégeage des fondatrices, nombre d'individus limités – Mettez vos pièges !!
Phase 2	Inutile de piéger durant cette phase – Tenir compte de sa zone régionale
Phase 3	Piégeage sur les ruchers - Piégeage des futures fondatrices – Mettez vos pièges !!

Piège « Sélectif » pour préserver la biodiversité, le principe est :

- Aucun insecte ne peut se noyer. Le compartiment contenant l'appât ne doit pas être accessible par les insectes.
- Il contient des sorties permettant aux petits insectes de s'échapper.
- Prévoir de mettre des graviers ou de la paille dans le fond de certains pièges pour éviter les noyades. L'appât peut aussi être contenu dans une éponge.

INFOS

COMMENT FABRIQUER UN PIÈGE SÉLECTIF POUR FRELONS ASIATIQUES

Vous aurez besoin: de :

2 bouteilles plastiques d'1.5L.

1 cutter ou des ciseaux

1 fil de fer de 50 cm

1 perceuse avec des forets de $\varnothing 3$, $\varnothing 5$ et $\varnothing 9$

1 morceau de mousse, d'éponge ou des petits galets



- Couper le tiers supérieur d'une bouteille
- Percez un trou de $\varnothing 9$ dans le bouchon
- faire une dizaine de trous de $\varnothing 5$ à $\varnothing 5,5$ dans le reste de la bouteille pour laissez sortir les petits insectes.
- Placez la partie haute à l'envers sur le restant de la bouteille, ce qui forme un entonnoir
- Découper le corps de l'autre bouteille qui formera une protection contre la pluie.
- Placer la mousse, l'éponge ou les petits galets pour éviter la noyade des insectes
- Percer l'assemblage de 2 trous opposés de $\varnothing 3$
- Passer le fil de fer qui servira de anse
- mettre la protection au dessus de l'entonnoir

- **À la sortie de l'hiver**, imbiber le fond éponge, mousse ou galets) avec un verre d'eau avec du sirop de fruits rouges

- **À partir de la mi mars**, dans un verre, mélanger 1/3 de vin blanc, 1/3 de bière (brune de préférence et 1/3 de sirop de fruits rouges

- Suspender le piège entre 1m et 2m de hauteur proche d'un ancien nid, d'un compost ménager, des arbres en fleurs

- Placer le pour qu'il soit le matin au soleil, l'après midi à l'ombre.

Périodes de piégeage

- **À partir de fin février et jusqu'à début mai**, les reines fondatrices sortent d'hibernation pour fonder de nouveaux nids. C'est le moment de les piéger pour éviter qu'elles ne créent de nouvelles colonies.

- **Les pièges peuvent être replacés dès août jusqu'à mi-novembre** (période où les jeunes fondatrices commencent à quitter le nid).

Il est déconseillé de placer les pièges en dehors de ces périodes pour éviter de capturer les espèces autochtones.



LA RENTRÉE

Et c'est parti pour une nouvelle rentrée à 3 classes. Nous avons les TPS-PS avec maîtresse Noémie, accompagnée de Angélique et Maryse en ATSEMs, les MS-GS avec maîtresse Virginie et Carole en ATSEM, et maîtresse Helga avec les CP.

Une année scolaire sous le thème de la nature et des petites bêtes. Les projets fleurissent, et les enfants s'épanouissent, comme les bourgeons, chacun à leur rythme.

Les deux classes de maternelle se balladent régulièrement dans les bois pour la classe du dehors, et se sont rendues à deux spectacles, une pièce de théâtre "Blanc Flocon" à l'Eden de Saint Jean d'Angély, et "Pitt Ocha" des Ogres de Barback sous leur chapiteau à Matha.

La classe des MS-GS a profité du dispositif classe bleue et ses 10 séances d'aisance aquatique à la piscine de Saint-Jean d'Angély (transport et cycle offert par la CDC Vals de Saintonge).

Les CP ont quant à eux un cycle de 10 séances de natation aussi à Saint Jean d'Angély, financées par la CDC Vals de Saintonge.

Les CP se sont rendus au cinéma de Saint Savinien pour une séance de cinéma de Noël, ils ont vu "Le secret des mésanges".

La chorale de Noël fut un franc succès, réunissant les deux écoles.

Le père Noël est venu à l'école pour nous offrir de bons chocolats.

L'équipe enseignante remercie tous les partenaires qui officient pour l'école et qui nous aident à proposer des sorties et animations de qualité: la mairie et l'APE pour leur aide financière, la CDC, l'A4 pour leurs projets et les nombreux intervenants extérieurs pour les projets futurs, mais nous ne voulons pas trop vous en dévoiler sur ce qui se profile sur 2026.

Nous vous souhaitons à tous, de très belles fêtes de fin d'année.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026



ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 et 22 mars
2026

1^{er} tour 15 mars

2^d tour 22 mars

Allons Voter!



Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Comment s'inscrire sur les listes électorales?

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française**,
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour.
- jouir de ses **droits civils et politiques**.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société.



Grâce au [téléservice "Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales"](#), vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en ligne.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **vosre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de **vosre lien avec la commune de vote** (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).
- Si vous êtes **citoyen d'un autre pays de l'Union européenne**, vous aurez à transmettre : une [déclaration sur l'honneur](#) précisant **vosre situation électorale**. Vous pouvez effectuer cette déclaration **directement en ligne**.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un [formulaire cerfa n°12669](#) de demande d'inscription disponible en mairie.

Attention Changement de mode de scrutin en 2026

En application de la loi du 21 mai 2025, les prochaines élections municipales marquent un changement majeur : le scrutin de liste paritaire devient la règle, y compris pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut comporter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement



Exemple : pour une commune de 750 habitants
-> élection de 15 conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

La liste A
a la majorité absolue >
elle obtient la majorité des
sièges (prime majoritaire),
soit 8 sièges.



Les 7 sièges restants
sont répartis à la représentation
proportionnelle à la plus forte
moyenne **entre la
liste A et la liste B**
(si elle a obtenu plus de 5%
des suffrages exprimés).

Sans
majorité
absolue

2nd TOUR

Mêmes règles
de répartition
que pour le 1^{er} tour :
prime majoritaire pour la
liste arrivée en tête,
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2^d tour,
les listes doivent avoir obtenu
**plus de 10% des suffrages
exprimés au 1^{er} tour.**

Les listes qui ont obtenu plus
de 5% peuvent fusionner.



INFOS - Idées d e sorties

Beaucoup de lieux remarquables se trouvent autour de nous. En voici trois que nous vous recommandons, deux que vous pourrez faire même si le temps est pluvieux.

Le musée « Les trésors de Lisette » à Archingeay.



Il s'agit d'une collection remarquable d'objets divers du foyer datant des années 1900. La présentation est remarquable tout comme l'accueil. Ce lieu est ouvert toute l'année, de juillet à septembre de 15 h à 19h, pour les autres périodes de l'année il faut téléphoner au 05 46 97 81 46. Une participation financière est demandée pour la visite (7€/adulte, 5€/enfant).

Le musée de la miniature de Saint Savinien

Ce lieu unique en son genre vous propose un voyage à travers le temps.

Une multitude de maquettes d'habitation vous est présentée à travers les âges. Vous serez accueillis par la créatrice de ses magnifiques maquettes.

Ce musée est ouvert toute l'année, tous les jours de 14h30 à 18h30 sauf le lundi et jeudi.

Il se situe au 13 rue saint Michel à St Savinien (centre du village, à côté de la bourse aux vêtements).

Une participation financière est demandée pour la visite (3€/adulte, 1€ enfant)

<https://www.miniature17.fr/>



LES NOUILLERS
Le château de Bois-Charmant (6 km - 1 h 30 - dénivelée : 35 m)



Signe d'une importante seigneurie, le château de Bois Charmant a, dans l'ensemble, été peu modifié depuis 1605. Serait-il bâti sur l'emplacement de la villa du poète gallo-romain Ausone ?



Situation : à 12 km à l'ouest de St-Jean-d'Angély

Départ : église des Nouillers

Balisage : jaune

1. Passer devant le portail de l'église et suivre la rue qui descend (*vue sur le château de Bois-Charmant*). Tourner à droite et descendre jusqu'au ruisseau. Le chemin remonte dans un bois.
2. *À la sortie du bois se trouvent les vestiges d'une motte féodale. Pour les voir suivre à droite la lisière et entrer dans le bois : un terre imposant témoigne de l'existence d'un château du début du Moyen-Âge.* Continuer jusqu'à une route étroite, la suivre sur 50 m. Repartir à gauche vers le bois et le traverser. Tourner à droite puis à gauche avant Chez Guérin.
3. Continuer sur un chemin et gagner la Vitrierie. Suivre le chemin à gauche. Il passe en lisière puis en sous-bois.
4. Emprunter à gauche le chemin rencontré. Conserver la même direction sur une route passant devant le logis de la Matassière. Suivre la route à droite.
5. Après la route d'accès au château de Bois-Charmant tourner à gauche sur un chemin de terre (*belle vue sur le château*). Continuer tout droit, le chemin remonte au bourg des Nouillers.

Le circuit « le château de Bois Charmant » PR34.

La randonnée démarre à l'église de notre village, le circuit est facile. Il faut compter 1h30 pour parcourir les 6 km avec un dénivelé de 35 m. Le circuit est balisé en jaune et est entretenu par la fédération française de randonnée 17.

Il a été rebalisé dernièrement.

INFOS

Cette année, les participants auront le plaisir de choisir entre deux parcours (10 km et 20 km) + une randonnée pédestre d'environ 10 km.

Les deux courses à pieds feront parties du challenge Trail 17

Programme horaire
Dimanche 01 Février 2026

À partir de 8h00

Retrait des dossards

8h30 - 10h00

Départ libre de la Randonnée 9 Km

9h00

Courses Enfants

9h30

Départ Trail 20 Km

9h45

Départ Trail 10 Km



ÉTAT CIVIL

PACS

Alice BARBIN et Florian VALLEE	10/09/2025
Eloïse SPADARI et Denovan FAQUIN	19/09/2025
Claire TIAIPOI et Tristan WALLET	13/11/2025

DÉCÈS

Jean-Pierre JUMEL	Saintes	20/07/2025
Christine, Gabrielle, Germaine LOUVEL	Chambon	29/09/2025
Christiane, Arlette GALLAIS	Saint-Jean-d'Angély	03/12/2025
Gilles, Ernest TESSONNEAU	Les Nouillers	11/12/2025

NOS AMIES LES ABEILLES

Apprendre à les reconnaître parmi d'autres insectes qui leur ressemblent



Abeille
1,15cm



Bourdon



Guêpe
2 cm



Frelon commun 3 cm



Frelon asiatique 2,5cm

Caractéristiques d'une abeille www.planeteanimal.com

Il existe près de 4000 espèces d'abeilles dans le monde entier.

En règle générale, les abeilles présentent des traits communs : elles mesurent environ 15 mm. Leur corps est brun noir et est recouvert de poils de couleur grise à noire. Leur dard est situé à l'extrémité de l'abdomen. Elles ont deux paires d'ailes, possèdent des yeux à facettes et des antennes. Elles se nourrissent de pollen et de nectar, et ont également une trompe leur servant à pomper le nectar.

Ce petit insecte au corps velu est également un pollinisateur hors pair.

Elles ne s'intéressent pas à la nourriture qui se trouve dans nos assiettes (contrairement aux guêpes).

Bien souvent, elles vivent en colonie (il existe également des abeilles solitaires).

La vie d'une colonie d'abeilles est marquée par plusieurs phases, dont l'une est celle de l'essaimage.



Les risques de l'essaimage pour les colonies d'abeilles

Cette phase intervient après la phase d'expansion du couvain (cellules dans lequel les abeilles naissent) où les surfaces de couvain ouvert excèdent, et où celle du couvain fermé est arrivée. C'est à ce moment-là que la reproduction des colonies via l'essaimage commence.

Au cours de cette phase, un excédent de nourrices et de cirières, de jeunes abeilles en somme, part avec la vieille reine pour former une nouvelle colonie. Cependant, cette multiplication des colonies n'est pas sans risque.

Taux de survie limité des essaims

Les essaims primaires ont un taux de survie limité. Selon Thomas Seeley, le spécialiste américain des abeilles sauvages, ce taux de survie ne dépasse pas 12 % au terme de l'hiver suivant leur départ de la ruche mère.

L'importance de récupérer les essaims pour la sauvegarde des abeilles

C'est pourquoi la récupération des essaims est importante pour la survie de la colonie. Les essaims qui ne sont pas récupérés sont exposés à des risques tels que les prédateurs, les intempéries, ou un manque de nourriture, ce qui peut entraîner la mort de la colonie. La récupération des essaims contribue donc à la sauvegarde de l'espèce, en permettant aux colonies d'abeilles de se développer et de prospérer dans des environnements sécurisés.



NOS AMIES LES ABEILLES

Cycle et durée de vie d'une abeille domestique



L'abeille domestique, aussi connue sous le nom scientifique de *Apis Mellifera* est l'espèce la plus commune et la plus répandue sur le globe.

Elle est dite "domestique" tout simplement parce qu'elle est élevée dans des ruches artificielles fabriquées par l'homme pour la fabrication du miel. Ce petit insecte au corps velu est également un pollinisateur hors pair.

Elle vit en colonie dans une ruche qui est organisée et dirigée par une reine. Toutes les abeilles vivant dans la ruche n'ont pas la même espérance de vie. Celle-ci varie en fonction de la catégorie de l'abeille.

L'abeille ouvrière

Après son éclosion, elle reste dans la ruche pour remplir le rôle de ménagère, puis de nourricière des jeunes larves.

Elle va ensuite sortir de la ruche pour fabriquer des alvéoles avec la cire produite par ses glandes.

Elle deviendra gardienne de la ruche pour empêcher les éventuels intrus de rentrer et enfin elle jouera le rôle de ventileuse pour rafraîchir la ruche.

L'abeille ouvrière d'été à une espérance de vie de 5 à 6 semaines tandis que **l'abeille ouvrière d'hiver peut vivre jusqu'à 5 mois** car elle vit au ralenti à l'intérieur de la ruche.

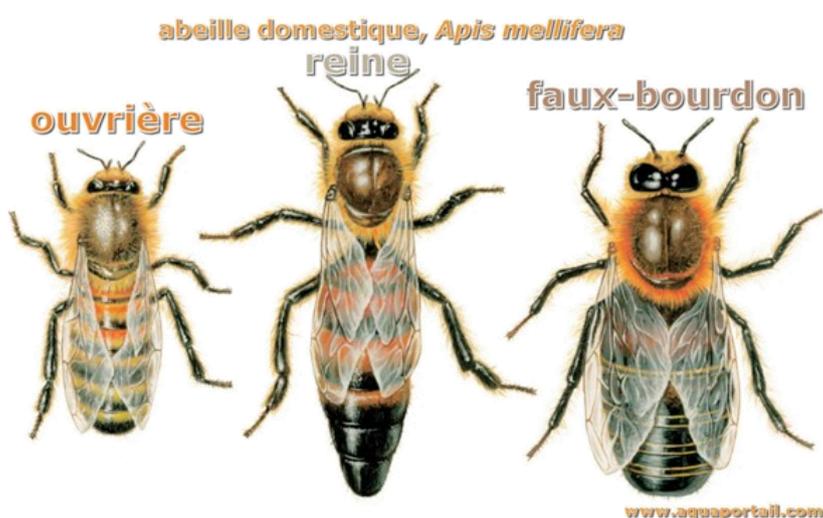
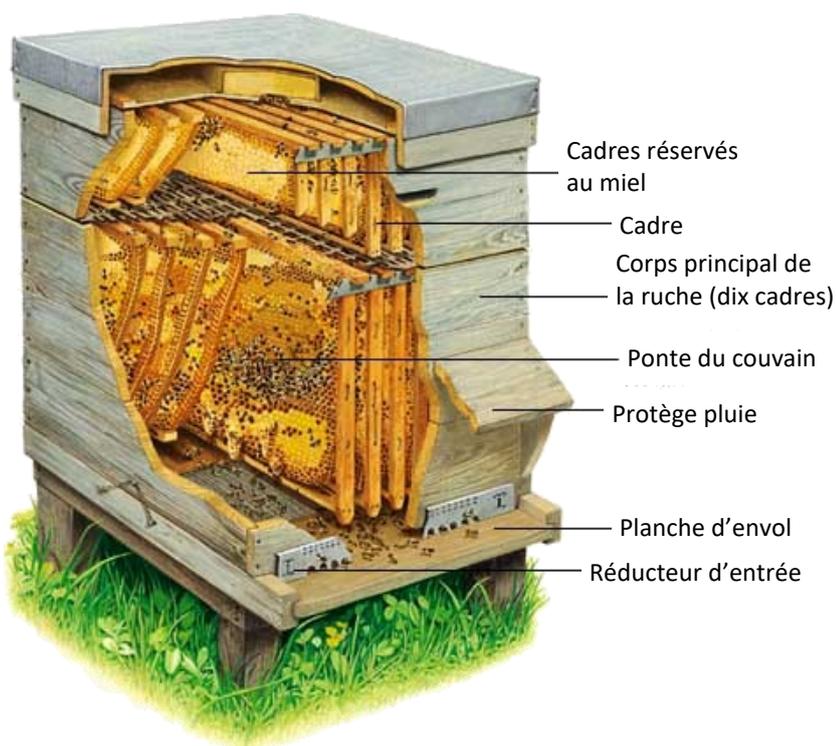
Le mâle, aussi appelé "faux-bourdon" a une durée de vie qui peut varier. En effet, son rôle est de féconder la reine lors du vol nuptial (vol très rapide lors duquel la reine attire tous les mâles de la ruche). Il meurt **soit après l'accouplement, soit après la fin de l'été** s'il ne s'est pas accouplé.

Dans ce cas, les ouvrières arrêtent de le nourrir et le rejettent de la ruche.

La reine, quant à elle, détient l'espérance de vie la plus longue ! En effet, la vie d'une abeille reine peut osciller **entre 3 et 5 ans**.

C'est la seule femelle fertile de la ruche, elle peut pondre jusqu'à 2 000 œufs par jour.

Ces dernières années, les apiculteurs ont constaté que les reines mouraient prématurément. Ils craignent qu'elles soient victimes des insecticides.



VIE ÉCONOMIQUE



Connaissez vous Karine et Gilles Vignet apiculteurs à Les Nouillers?

Depuis plusieurs années Karine et son mari sont apiculteurs dans notre commune.

Ils prennent soin de leurs abeilles, veillent à ce qu'elles aient toujours de la nourriture, même en hiver, et déplacent leurs ruches sur des emplacements de qualité sur notre commune, suivant les différentes périodes de floraisons.

Au printemps et en été, ils récoltent le miel, en famille avec leurs enfants.

L'extraction se fait mécaniquement (photo à gauche) grâce à la force centrifuge.

Après décantation, la mise en pot est faite artisanalement, sans ajout d'aditif ou de conservateur.

Vous trouverez leur miel dans **les supérettes Api de Les Nouillers et de Saint Hilaire de Villefranche**, ou dans **le marché couvert de Saint Jean d'Angély les mercredis et samedis**, où vous trouverez aussi des noix et des noisettes du Périgord, des légumes de leur jardin, des produits de leur poulailler.



Vous êtes un particulier ou un professionnel et avez besoin de conseils, d'une aide dans vos démarches administratives?

Lucile BELLAMY, que vous avez peut-être déjà rencontrée lors du recensement en janvier/février 2024 sur notre commune, est assistante administrative indépendante depuis janvier 2022.

Elle a choisi de mettre ses 15 ans d'expériences professionnelles dans les assurances et le secteur bancaire au service des particuliers et des professionnels pour les personnes ayant des difficultés dans leurs démarches administratives. Ce service est aussi essentiel pour le maintien à domicile.

Assistante administrative est un métier à plusieurs facettes:

- Gestion courante, classement des papiers
- Gérer les aides à domicile, assister les personnes âgées, handicapées ou leurs aidants dans leurs demandes administratives
- Démarches administratives suite à un décès
- Démarches pour demander la réversion d'une retraite complémentaire et/ou CNAV
- Déclaration d'impôts
- Constitution de dossier pour un crédit bancaire
- Gestion de leur budget, amortissement des dettes
- Aide dans la constitution d'un dossier de surendettement.

Si vous avez besoin de conseils pour vos démarches administratives, vous pouvez la contacter pour prendre rendez-vous.

Son secteur d'intervention est 15 km environ autour de Les Nouillers.

Cette première rencontre lui permettra de mieux vous connaître et faire un bilan de vos besoins. **Ce premier rendez-vous est gratuit**, et si vous souhaitez son aide ou ses conseils, sa rémunération est de 35 € de l'heure.



Tel: 07 65 75 33 28 - Email: lbconseils@hotmail.com - Site: www.lbconseilsadministratif.fr

VIE ÉCONOMIQUE

**BOUGEZ FACILEMENT
EN VALS DE SAINTONGE**

avec le
transport à la demande

**2,50€
LE VOYAGE**

**Je réserve,
je voyage...**

www.valsdesaintonge.fr/tad
Valable jusqu'au 31 août 2026.

info MAIRIE d'Aulnay
jeunes
ENTREPRISE LES PROJETS

IMPULSE !

Bourse pour les jeunes, un plus pour tes projets

Pour les 16-25 ans

Vals de Saintonge Communauté soutient et finance les projets de jeunes jusqu'à 1 000 €.

- Tu habites sur le territoire des Vals de Saintonge
- Tu as entre 16 et 25 ans
- Tu as un projet en tête, innovant, créatif ou d'intérêt général.

Seul ou en groupe, en association ou pas...

Choisis le pro qui va t'accompagner pour écrire le projet :

- Lokal jeunes à Aulnay : 06 78 62 91 50
- L'Entrepotes à Saint-Savinien : 06 33 58 04 51
- Info Jeunes à Saint-Jean d'Angély : 06 34 37 16 24
- Le local jeunes de Beauief à Saint-Jean d'Angély : 06 95 52 22 12

Contacte-nous !

Une fois que ton projet est prêt, tu le présentes avec le pro de ton choix devant un **jury** qui délibère et attribue la bourse.

L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS

ACCA LES NOUILLERS

Comme à son habitude le balltrap fut une grande réussite avec le soutien de 35 bénévoles, 182 séries sur l'ensemble du week-end.

Le 5 septembre, le bureau a invité tous les bénévoles et leur famille à un repas champêtre chez Bruno pour les remercier d'avoir participé au bon déroulement de cette manifestation. Nous avons passé un très bon moment.

Pour la soirée Paëlla, victimes de son succès, nous avons dû arrêter les inscriptions à 160 convives. La soirée Choucroute aura lieu le 19 avril 2026, mais nous en reparlerons.

Il faudra attendre la fin de la saison pour pouvoir établir un rapport de prélèvement de l'ensemble des espèces chassables, mais nul doute que la canicule du mois d'août aura joué un rôle néfaste sur les nichés.

Comme vous pouvez le voir sur la photo nous avons commencé les travaux du local de stockage le 13 septembre.

Le gros œuvre est terminé et nous entamons les finitions intérieures.

Une fois par semaine, une douzaine de bénévoles s'affèrent à leurs tâches respectives.

Nous tenons à remercier les nombreux donateurs de matériaux, matériels et d'objets divers, mais utiles.

L'été prochain, nous organiserons des journées afin d'améliorer les structures et l'aspect extérieur.



Merci à tous les bénévoles

Le bureau vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS



Au terme de ce premier trimestre, nous venons vous donner quelques nouvelles de notre Foyer Rural qui se porte plutôt bien.

Le nombre d'adhérents augmente doucement, cela prouve que nos activités semblent toujours aussi attractives. Elles attirent de nouveaux amateurs, et les différentes disciplines se déroulent dans la bonne humeur.

Les activités proposées, pas de nouveauté :

- Chorale « *De Cœur à Cœur* », chansons françaises avec Bernadette Geay.
- Théâtre pour adultes avec Jean-Michel Guindet.

Pas d'adolescents cette année, faute de demandes.

- Théâtre pour les enfants à partir du CP jusqu'à la 6ème avec Catherine Drahonnet.
- Atelier aquarelle avec Ronald.
- Gymnastique douce avec Sylvette Geoffrion.
- Yoga avec Roland Lamy.

Quelques spectacles furent présentés l'an passé, et nous comptons bien continuer cette année mais de façon plus réduite pour des raisons financières : pas de spectacles professionnels, chers malgré les aides.

En préparation cette année : une pièce par la troupe du FR de Port d'Envaux en février, une soirée musicale en mars 2026 : musique « métal » avec le groupe DIOD, peut-être l'école de musique de St Jean d'Y, ainsi que quelques chansons françaises. Puis, comme à l'accoutumé, notre festival « Rencontre de Paroles » présentera les activités et

les travaux de nos adhérents.

Nous sommes néanmoins inquiets pour les années futures.

Notre président, Monsieur Jean-Louis Drahonnet, et notre trésorière, Madame Marie-Louise Delage, souhaiteraient vivement renoncer à leur charge à la prochaine rentrée.

Si nous ne leur trouvons pas de remplaçants, si nulle nouvelle bonne volonté ne vient renforcer notre équipe, notre Foyer Rural pourrait, sinon disparaître, se mettre en sommeil pour un temps indéterminé. Cela signifie que toutes les activités citées ci-dessus disparaîtraient l'an prochain 2026/2027

Merci à tous ceux qui nous aident, en particulier la Municipalité des Nouillers, la FDFR, le Conseil Départemental.

Le Conseil d'Administration du Foyer Rural des Nouillers vous souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2026



L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS



Une nouvelle année recommence pour l'APE Archingeay Les Nouillers. Le 15 Septembre 2025, lors de l'Assemblée générale, nous avons élu de nouveaux membres :

Mme Gaillard Laetitia : Présidente
Mme Bellamy Lucile : Vice-présidente

Mme Dupont Dorine : Trésorière

M. Lacoste Julien : Vice-trésorier

Mme Gérémy Delphine : Secrétaire

Mme Hugon Kelly : Vice-secrétaire.

Ils sont accompagnés de parents bénévoles et toujours soutenus par M. et Mme Yonnet, directeur et directrice de nos écoles, ainsi que leurs équipes, sans oublier les mairies.

Nous avons commencé la saison par notre marché d'automne, le 26/09/2025 à Les Nouillers : un moment de rencontre et de partage où vous pouvez trouver légumes, fruits, plantes, une buvette et de quoi vous restaurer.

Merci à la boulangerie de Tonnay-Boutonne pour leur collaboration pour les pains paninis.

Nous avons réalisé un bénéfice de 406,06 €.



Merci à tous pour votre participation et votre présence.

Nous avons maintenu la vente des Box goûter, (composées d'un jus de fruit, d'une compote, d'un gâteau maison, d'une activité et d'une surprise à thème), mise en place l'année dernière et qui rencontre toujours un grand succès. Pour notre première box, nous avons réalisé un bénéfice de 171,57 €.

Ce n'est pas le plus important : ce qui nous importe, c'est de voir les enfants contents et impatients de découvrir leurs box. Prochaine box : 19/12/2025.

Notre fameuse Boum Halloween s'est déroulée, de nouveau, aux Nouillers (la salle réservée à Archingeay n'étant pas disponible) le 31/10/2025.

De nombreux petits et grands monstres sont venus déambuler dans les rues pour effrayer les habitants en échange de bonbons.



Merci à eux d'avoir joué le jeu !

Deux activités ont été proposées sur le thème d'Halloween, puis une boum animée par DJ Hok's, et l'APE a offert le goûter.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de cette après-midi effrayante.

D'autres manifestations sont à venir, n'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook:
Archingeay – Les Nouillers APE.

- **12/12/2025:** Chants de Noël - Buvette & restauration
- **01/02/2026:** Trail du Bois Charmant organisé par M. Yonnet
- **08/03/2026:** Loto des écoles (nous sommes à la recherche de dons financiers, matériels)
- **03/05/2026:** Randonnée VTT/pédestre
- Vente de pizzas au four d'Archingeay
- Soirée multi-génération

Nous remercions toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement des manifestations, tous ceux qui répondent présents, ainsi que notre directeur et notre directrice qui nous suivent à chaque événement.

Rappelons-le : nous ne sommes que des bénévoles et tout ce que nous faisons est pour nos enfants. Merci aux deux communes de nous accompagner tout au long de l'année. "Sans vous, nous ne sommes rien."



L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS



21 grande Rue 17380 LES NOUILLERS

lasoupeauxchails@gmail.com - Facebook: La Soupe aux chails

Pour **cette nouvelle année 2025/2026**, le **café associatif** continue dans ses découvertes sensorielles.

Un bain de Gong, très tendance, a eu lieu le **vendredi 5 septembre** et a attiré de nouvelles personnes.

Puis le **20 septembre**, le **Planétarium « La belle étoile »**, installé dans la salle des fêtes, a permis d'admirer la voûte céleste et mieux comprendre les galaxies qui nous entourent.

Domage pour l'atelier de fabrication d'instruments de musique à partir d'objets recyclés, qui a été annulé, faute de participants, l'après midi du **27 septembre**.

Cela n'a pas empêché **Eugène Guignon**, avec Fanfan et son accordéon de nous faire naviguer dans les eaux du **conte « contre vents et marées »**.

Une belle assemblée, ravie de cette prestation, les ont applaudis.

En **Octobre**, c'est la **balade botanique**, animée par Noëlle, qui nous a permis d'explorer les plantes locales, dans de bonnes conditions,

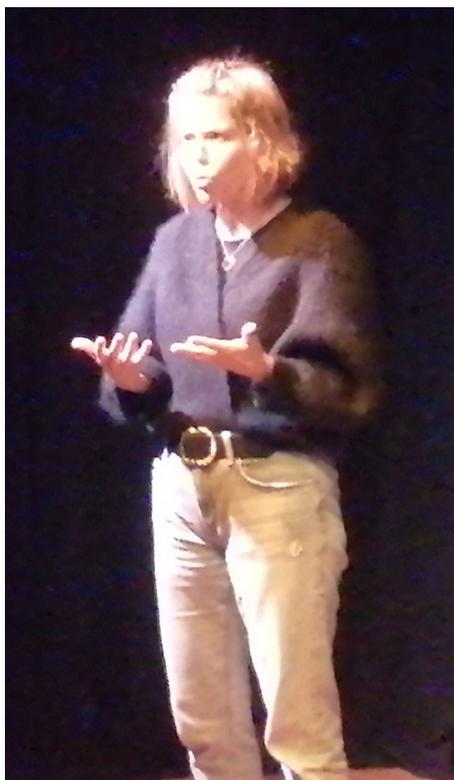


malgré un temps incertain, huit personnes étaient présentes.

Le **samedi 11 Octobre**, le concert de «**Limeurteutch**» **groupe Rock local**, n'a pas pu avoir lieu, faute de public, dur pour ce groupe, très apprécié, qui tentait un retour.

Notre AG, quant à elle, a eu lieu le **20 octobre** avec le quorum nécessaire, ce qui nous a permis d'accueillir une nouvelle et ancienne dans la collégiale, **Nathalie Léau**, pour combler le départ de **Ninon Moskowski** et **Anaïs Marin**.

Nous sommes désormais 6 : **Pascutto Alain, Henquet François, Launay Florence, Michaud Marie-Josée, Léau Nathalie** et **Sennebaud Chantal**.



En **Novembre** : deux soirées importantes : Celle de **Frédérique Roudier** qui a rôdé son spectacle « **Malgré la distance qui nous sépare** », avec brio, devant une assemblée très chaleureuse et celle de l'atelier «**théâtre d'impro**»,

animé par **Alain Pascutto**, une équipe de 8 personnes qui ont bien envie de poursuivre l'aventure.

En **décembre**, le marché de Noël a accueilli de nouveaux exposants, artisans et producteurs, belle soirée avec vin chaud et gâteaux.

Cette année s'est clôturée par un **après midi de jeux le dimanche 7 décembre** de 14h à 18h.



Il semble d'ailleurs, que cet horaire et le jour sont retenus pour d'autres rencontres du même type.

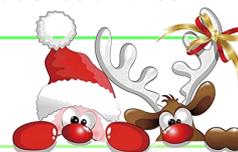
La Programmation se poursuivra dès janvier avec un concert le **24 janvier à 19h30**, des «**Franglets**» un jeune duo acoustique franco anglais, Estelle et Jon, et le **31 janvier à 19h**, le **solo humoristique** de **Guyline Lemire**, décapant et hilarant, à ne pas rater, car de passage dans le coin.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et au plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer. N'hésitez pas à pousser la porte, vous serez toujours bien accueillis !!

NUMÉROS UTILES

Gendarmerie	05 46 32 04 27
Hôpital St Jean d'Angély	05 46 59 50 50
SAMU	15 ou 112
POMPIERS	18 ou 112
PHARMACIE DE GARDE	3637
MÉDECINS généralistes	
5 rue Pasteur 17350 St Savinien	
Emmanuelle DUFOUR	
David CHALVET	05 46 90 20 35
Lucie MARTIN	
ISABELLE ROY	05 46 90 19 60
2 Rue du Quai 17350 St Savinien	
11 place du Champ de foire 17380 Tonnay Boutonne	
Aurélié FRITSCH	05 46 32 05 03
Karine SOYER BACCARY	

CABINETS INFIRMIERS	
<u>St Savinien</u>	
Allo Infirmières savinoises 6 Rue Pasteur	05 46 90 17 81
Jean-François DECQ & Mickaël CAFIERO 8 chemin de la Longée St Savinien	06 09 79 04 82 05 46 96 41 53
Nathalie PIETRALUNGA 1 chemin des Rouches, La Poussardière St Savinien	07 85 44 39 83
<u>Tonnay Boutonne</u>	
11 Place du champ de foire	05 46 33 20 55
ÉLECTRICITÉ Urgence	0 810 437 387
RESE, eau, Urgence	05 46 97 11 92
Bibliothèque Municipale	05 46 90 25 09
Bibliotheque.nouillers@gmail.com	
Mercredi de 15h00 à 17h00	
La poste Lundi et mardi de 14h00 à 17h00	05 46 94 63 53
<i>Du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h00</i>	



OSTÉOPATHES	
Thomas MARANDET & Alizée LEFORT 7 rue Pasteur St Savinien	07 85 80 65 61 06 48 13 66 06
Thomas MARANDET 11 Place du champ de foire Tonnay Boutonne	07 85 80 65 61



VÉTÉRINAIRES	
Valérie LEURIDAN & Yann LEBON Route de Saintes	05 46 90 13 22
Clinique vétérinaire Vétora 9 Av. de la Garenne Tonnay boutonne ZAC de la Grenoblerie 3 17400 St jean d'Angély	05 46 33 20 46 05 46 59 05 25



CHIRURGIENS DENTISTES	
Maël KESSLER & Quentin SEGUINOT 8 chemin de la Longée St Savinien	05 46 93 20 07 05 46 93 19 13
Patrick BOURGUIGNON 11 Place du champ de foire 17380 Tonnay Boutonne	05 46 33 22 68
DIVERS	
ASSISTANTES SOCIALES 2B, Rue du Souvenir - CAF & MSA St Savinien	05 46 96 53 00
Office du tourisme St Jean d'Angély 8 Rue de la Grosse Horloge 17400 Saint Jean d'Angély	05 54 67 13 24
CYCLAD 1, rue Julia et Maurice Marcou 17700 SURGÈRES	05 46 07 16 66 www.cyclad.org



JOYEUSES FÊTES



La mairie sera fermée du 24 décembre au 6 janvier 2026 inclus.

MAIRIE

23 grande Rue 17380 LES NOUILLERS Tél: 05 46 90 25 09

Horaires d'ouverture: lundi et mardi sur rendez-vous
Du mercredi au vendredi: de 9h à 12h et de 14h à 17h00

Courriel: mairie@lesnouillers.fr

Site: www.lesnouillers.fr  Page Facebook: Mairie de Les Nouillers

Stéphane ARDOIN: 05 46 74 34 22

Michel GARNIER
05 46 96 78 38

Jean-Pierre BASSE
05 46 59 76 18

Jean-Claude ROBINEAU
05 46 93 25 87

Nathalie ANSEL
05 46 59 16 58

Tous les mercredis, les adjoints sont présents à la mairie.

L'AGENCE POSTALE sera fermée du 26 décembre au 2 janvier 2026 inclus.
Les colis et L.A/R seront à retirer au bureau de poste de Tonny Boutonne

